

(Traduction)

M. Scott: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous aimerions tous écouter le discours de l'honorable représentant, mais le système d'interprétation ne fonctionne pas. Auriez-vous l'obligeance d'y voir?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député pourrait peut-être attendre un moment...

L'honorable député peut maintenant reprendre ses observations.

(Texte)

M. Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, hier après-midi, lors de l'ajournement du débat relatif au bill C-95, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, j'exprimais mon étonnement de constater que certains parlementaires croient encore que le mécanisme monétaire détraqué de notre système financier pouvait se rajuster par lui-même automatiquement. Et ceci me fait penser à cette phrase de la Bible:

Ils ont des yeux et ne voient point; ils ont des oreilles et n'entendent point.

C'est pourquoi je suggère à tous les députés de la Chambre, qui ne veulent pas être placés dans cette catégorie, d'étudier l'enchaînement des faits monétaires au cours des siècles. Ils constateront que rien de miraculeux ne s'est produit dans l'histoire des monnaies, sauf que les hommes se sont toujours laissé asservir par les systèmes monétaires et qu'ils ont fait un dieu de la monnaie.

L'honorable ministre des Finances (M. Gordon) a demandé à la Chambre d'appuyer le principe du bill C-95. Notre parti du Crédit social est d'accord, évidemment, avec le principe de ce projet de loi. Mais il faudrait que le ministre et le gouvernement voient aussi les autres solutions qui pourraient permettre aux Canadiens de maîtriser leur économie.

En réfléchissant un peu sur la nature de la monnaie, il serait bon de nous poser les questions suivantes:

Qu'est-ce qui fait vraiment la supériorité d'un billet de banque imprimé aux États-Unis ou ailleurs sur un billet de banque imprimé ou émis par la Banque du Canada? Est-ce leur papier qui est de meilleure qualité que le nôtre? Ou encore, l'encre était-elle plus pure au moment de l'impression?

D'autre part, en quoi un crédit créé aux États-Unis, ou ailleurs, par une banque privée, serait-il meilleur que le crédit créé par une banque à charte au Canada?

Il serait également bon de se demander ce qu'est un crédit, sinon une monnaie de comptabilité, une monnaie bancaire, une monnaie d'écriture, une monnaie de signe, une monnaie scripturale, une monnaie de

chiffre. Et pourquoi, alors, un crédit américain ou étranger serait-il supérieur à un crédit canadien, alors que nos richesses naturelles sont pratiquement inépuisables et que la volonté de travailler des Canadiens français, comme des Canadiens de langue anglaise, n'attend que de nouvelles émissions de crédit pour «développer» davantage l'économie de notre pays?

Monsieur le président, le nationalisme monétaire est pleinement justifié, et lorsque nous aurons, dans ce Parlement, un gouvernement qui n'est pas à la merci de la haute finance ou des fournisseurs des caisses électtorales, il sera facile d'adopter, en plus des mesures fiscales proposées par le bill C-95, des lois qui permettront d'établir dans notre pays une politique financière en rapport avec l'évolution économique du siècle.

L'honorable ministre de la Défense nationale devait avoir cette idée en tête lorsqu'il a déclaré, selon l'édition du *Devoir* du 8 octobre dernier:

Si nous continuons d'hypothéquer nos richesses au rythme actuel pendant une autre génération encore, la conservation de notre indépendance politique deviendra impossible.

Voilà encore, monsieur le président, des paroles qui sont tout à fait conformes à la doctrine du Crédit social et pour lesquelles nous devons féliciter chaleureusement le ministre de la Défense nationale.

En vue de favoriser notre indépendance économique et politique au maximum, j'aurais une suggestion précise à faire à l'honorable ministre des Finances. Par exemple, il pourrait faire réduire les taxes des compagnies dont le capital est possédé dans une proportion de 51 p. 100 par des Canadiens. Ceci faciliterait encore l'indépendance économique.

En plus de modifier la loi de l'impôt sur le revenu, nous aimerions que le ministre des Finances songe à appliquer d'autres mesures financières. Pour se convaincre de la chose, qu'il lise le rapport publié par la Conférence industrielle nationale qui, selon *Le Soleil* du 7 septembre 1963, a énoncé ce qui suit:

La politique monétaire du gouvernement est un des facteurs premiers du chômage au Canada.

Donc, ceci nous fait voir que le parti du Crédit social n'est plus seul à préconiser l'amélioration de notre système financier.

Ce sont des témoignages aussi autorisés qui nous prouvent que la modification de la loi de l'impôt sur le revenu ne suffit pas, puisque ce sont des capitaux canadiens nouveaux dont nous avons besoin pour créer d'autres industries au Canada. Ce sont les capitaux canadiens qui nous sont nécessaires pour régler le problème du chômage dans notre pays.

[L'hon. M. Côté (Chicoutimi).]